



Équipe de rédaction

Philippe de Grosbois
Laurence Daigneault Desrosiers
Sophie Crevier

LUTTE À L'AUSTÉRITÉ, NÉGOS DU SECTEUR PUBLIC...

La suite des choses

Philippe de Grosbois, secrétaire à l'exécutif du SPECA

Suite à la conclusion d'ententes de principe, dans le cadre des négociations du secteur public, nous avons tenu deux assemblées générales. Celles-ci envoient clairement un message de déception à l'égard de l'issue des négociations : le 21 janvier, dans une assemblée de plus de 200 personnes, nous avons rejeté l'entente de table centrale à 66 % et l'entente de table sectorielle à 70 %. Le 11 février, nous avons adopté une recommandation à l'effet que « le SPECA dénonce la façon dont la négociation a été conduite par nos représentants aux comités de négo, particulièrement à l'égard des éléments suivants :

- l'absence quasi totale de consultation des instances et des assemblées générales en cours de négociation;
- la difficulté récurrente d'obtenir des informations écrites en préparation des instances;
- l'amalgame qui a été fait entre les augmentations salariales paramétriques, les priorités sectorielles et le règlement de problématiques d'équité et de la relativité salariales;
- l'absence d'une réserve minimale à l'égard des ententes conclues et l'empressement à tenter de convaincre les membres plutôt que de les laisser les apprécier au meilleur de leur jugement. »

Malgré cela, comme on le sait, les ententes ont été adoptées par une majorité de syndicats ET une majorité de membres votants à la FNEEQ. Cela signifie donc que les ententes de principe formeront la base de notre convention collective 2015-2020. Cela risque également de couper l'élan de la mobilisation plus générale contre l'austérité et d'isoler les fédérations qui n'ont pas d'entente de principe, comme la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Devant une telle issue, et sachant le niveau impressionnant de mobilisation atteint au Collège et ailleurs, il peut être tentant de sombrer dans un certain cynisme et de se dire : « Tout ça pour ça ! » De quoi se promettre de ne plus jamais s'investir à ce point dans son syndicat...

À cela je réponds : « Minute papillon ! » Il y a, à mon avis, deux raisons pour lesquelles la mobilisation que nous avons connue en a valu

sommaire

La suite des choses	1
Action Réfugiés	4
L'École des profs	6
Libre-échange et éducation	7

Appel de textes pour le prochain SPECA-Hebdo !

Quel bilan faites-vous des dernières négociations ?

Que faire pour s'assurer que les négociations soient véritablement entre les mains des membres ?

Comment obtenir des gains substantiels dans la lutte à l'austérité ?

ON VEUT VOUS LIRE !

Envoyez-nous votre contribution, au plus tard le 23 mars.

la peine, même si le résultat n'est pas à la hauteur des attentes.

D'abord, même s'il est vrai qu'à chaque négociation, le gouvernement nous demande des reculs importants et qu'il finit souvent par reculer, il faut reconnaître que dans ce cas-ci, les attaques étaient plus fortes. On sait par ailleurs que l'approche néolibérale du gouvernement gagne en férocité avec les années; même à l'échelle mondiale, l'austérité représente une attaque d'une rare violence à l'endroit des populations d'Europe et d'Amérique du Nord. Dans ce contexte, faire reculer un gouvernement qui est prêt à laisser dans le fossé des personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et à sacrifier des programmes de lutte contre l'exploitation sexuelle représente un accomplissement plus important qu'à l'habitude. Autrement dit, si nous ne nous étions pas mobilisés, ces menaces seraient devenues réalité et le mouvement syndical en serait sorti dramatiquement affaibli.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de se réjouir de l'issue des négociations, mais au moins, nous avons encore l'opportunité de poursuivre sur un certain élan. Ce qui m'amène à la deuxième raison pour laquelle la mobilisation a valu le coup, à savoir l'unité et la combativité que nous avons développées cet automne. Rarement avons-nous été aussi mobilisés : nous avons préparé des cours dans les corridors, conçu et installé des bannières et affiches, envoyé des lettres aux députées libérales, intervenu auprès de la Direction à plusieurs de leurs instances, participé à deux manifestations de quartier sans divulgation d'itinéraire, occupé une banque le temps d'un mini-cours, adopté des propositions en préparation à une éventuelle loi spéciale, boycotté les portes ouvertes et le souper de Noël, raffermi nos liens avec le personnel de soutien et les professionnels... et bien sûr, nous avons fait quatre journées de grève, à laquelle ont participé entre 350 et 420 profs.

Si on exclut la grève sociale du 1^{er} mai 2015, le SPECA n'avait pas fait grève depuis 2005. Entre 2005 et 2015, il y a eu bien des départs à la retraite, et beaucoup de nouveaux enseignants ont été embauchés. Alors qu'on affirme souvent que le syndicalisme est une affaire de baby boomers, il est vraiment encourageant de voir que toute une nouvelle cohorte d'enseignants s'est investie aussi intensément dans une mobilisation syndicale et que les membres des trois syndicats locaux ont développé des liens de solidarité dans l'action.

Comment pouvons-nous aller plus loin, à partir de ce que nous avons bâti ? Comment éviter, négociation après négociation, des résultats aussi frustrants ? Comment développer le syndicalisme que nous voulons ? Comment passer à l'offensive et faire des gains substantiels dans la lutte à l'austérité ? Voilà de grandes questions auxquelles il n'y a pas de réponse facile. C'est pourquoi nous aimerions les aborder ensemble dans le cadre d'une journée de réflexion syndicale, le 27 mai prochain.

25 février - 15 h

**Rassemblement contre l'austérité :
Ça prend pas la tête à Papineau !**



Dans le cadre de la Semaine d'actions contre l'austérité de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, le Collectif Ahuntsic Montréal-Nord unis contre l'austérité et la Coalition lavalloise contre l'austérité organisent une action conjointe aux deux extrémités du pont Papineau. Bannières, slogans, pancartes – venez manifester votre opposition aux mesures d'austérité et votre appui aux services publics avec nous ! Nous nous retrouverons pour l'heure de pointe de l'après-midi pour signifier au gouvernement libéral et rappeler à la population que la lutte à l'austérité est loin d'être terminée !

À Montréal, le rendez-vous est à 15 h sur le viaduc du boulevard Guin qui surplombe l'entrée du pont.

Notre délégation partira du SPECA en covoiturage à 14 h 30 !

Collecte de dons

au profit d'Action Réfugiés Montréal

auprès des membres du SPECA

Benoît Poulin, enseignant au Département de philosophie

LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE EN SYRIE ET LES CONSÉQUENCES SUR LES DEMANDES DE GENS CHERCHANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ A RENDU PRÉCAIRES LES SERVICES D'AIDE OFFERTS PAR LES DIFFÉRENTS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES. AU SPECA, NOUS AVONS DÉCIDÉ DE FAIRE NOTRE PART !

Lors de la dernière assemblée, le 11 février 2016, les membres du SPECA ont adopté à l'unanimité une recommandation afin d'aider l'organisme *ACTION RÉFUGIÉS MONTRÉAL* par une campagne de levée de fonds.

Cet organisme favorise « l'échange entre les communautés des réfugiés, les cultures et confessions différentes, ainsi qu'avec la société en général, afin d'augmenter l'autonomisation mutuelle¹ ». Il vient en aide en soutenant des familles voulant parrainer des réfugiés tant sur le plan logistique que financier.

Pourquoi une telle collecte ?

Si plusieurs d'entre vous avez déjà pu participer ou contribuer à l'accueil des réfugiés syriens, nous estimons que plusieurs souhaitent le faire mais n'ont pas pu jusqu'à présent, et ce, pour différentes raisons. Cette collecte de dons vous permettra donc d'agir facilement.

À quoi serviront les dons ?

Essentiellement à aider des familles qui n'en ont pas les moyens à parrainer un membre de leur propre famille qui a fait une demande de statut de réfugié. Il existe deux façons de parrainer un ou des réfugiés : par l'État ou de façon privée. Pour faire un parrainage privé, il faut être un groupe de deux à cinq personnes, avec un revenu familial annuel minimum (qui varie de près de 23 000 \$ pour une personne seule à

près de 50 000 \$ pour un couple avec trois enfants)².

Or, il est souvent difficile pour un citoyen issu de l'immigration de réussir à atteindre ces seuils minimaux ou même à former un groupe. Ces personnes peuvent alors recevoir l'aide de l'organisme communautaire *ACTION RÉFUGIÉS MONTRÉAL* qui les accompagnera dans leur démarche et apportera un soutien financier sans demander aucun frais pour ses services. Cet organisme a des ententes avec le Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion qui leur permettent de recevoir des dons. Ces dons sont alors placés en fiducie et ce capital est utilisé comme « réserve » pour pallier le revenu insuffisant des familles voulant parrainer.

À titre d'exemple, un montant de 13 000 \$ permet d'aider à parrainer une famille de deux adultes et deux enfants. L'avantage de passer par cet organisme communautaire est que la somme des dons peut être divisée entre plusieurs parrains, et ainsi, plusieurs réfugiés (syriens ou non) pourront bénéficier de votre aide.

Comment aider ?

En tant que membres du SPECA, vous êtes invités à faire un don en argent du montant désiré. Si cette cause vous interpelle, vous pouvez faire un don en espèces ou par un chèque au nom d'*ACTION RÉFUGIÉS MONTRÉAL* et l'apporter à Suzie au local de l'exécutif du SPECA. Il sera possible d'avoir un reçu d'impôt pour ce don si et seulement si votre don est fait sous forme de chèque et que vous remplissez le formulaire prévu à cet effet lorsque vous viendrez porter ce chèque.

Le SPECA s'est déjà engagé à faire un don initial de 200 \$ en plus

¹ Action Réfugiés Montréal, page consultée le 17 février 2016 (<http://www.actionr.org/FR/mission.htm>)

² Ministère de l'immigration, diversité et inclusion, page consultée le 17 février 2016 (<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/refugies-autres/parrainage-collectif/information-parrainage/baremes.html>)

de verser l'équivalent de la somme des dons faits par les membres, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Vous avez jusqu'au 7 avril pour venir porter votre don. Suite à l'assemblée syndicale qui aura lieu ce même jour, le montant amassé sera remis à *ACTION RÉFUGIÉS MONTRÉAL*.

Merci à tous pour votre générosité !



LE COLLECTIF
8 MARS



L'ÉCOLE DES PROFS

Kim Riverin, enseignante au Département de biologie, et **Samaël Beaudoin**, enseignant au Département de philosophie

Le Collège Ahuntsic est le théâtre d'une quantité impressionnante de prestation de cours dans presque tous les domaines. Il se donne des cours d'histoire, de sociologie, de droit, de chimie, de littérature, de cinéma, de philosophie, de biologie, de comptabilité, d'informatique, de mathématiques, de graphisme, de physique, etc.

Or, il y a, au Collège Ahuntsic, plusieurs enseignants curieux, désirant accroître leurs connaissances dans l'un ou l'autre de ces domaines. C'est donc guidés par cette idée – de rendre disponible à tous le savoir dispensé au Collège – que nous avons décidé d'ouvrir l'École des profs.

L'École des profs désigne simplement cette communauté grandissante d'enseignants qui sont à l'aise avec l'idée d'ouvrir leurs salles de classe à d'autres enseignants. Il va sans dire que l'École des profs est un programme purement volontaire. Un prof peut décider de n'offrir qu'une seule séance d'un seul cours dans un seul de ses groupes, et c'est parfait ainsi. De plus, un prof peut sans problème assister aux cours offerts sans vouloir offrir ses propres cours. L'idée est simplement de réunir ceux qui acceptent d'offrir leur savoir avec ceux qui veulent ce savoir.

L'École des profs désigne simplement cette communauté grandissante d'enseignants qui sont à l'aise avec l'idée d'ouvrir leurs salles de classe à d'autres enseignants.

Concrètement, ceux qui veulent participer n'ont qu'à aller au local du SPECA. Sur le mur nord, ils trouveront un calendrier des cours offerts. Pour offrir un nouveau cours, il suffit d'ajouter les horaires offerts avec une petite description du cours sur le côté du calendrier. Pour assister à un cours, il suffit de contacter le prof (vous trouverez ses coordonnées dans Outlook ou dans le bottin du Collège). Il lui revient de déterminer s'il reste assez de place pour vous. Le cas échéant, il vous donnera son consentement ainsi que le numéro du local auquel vous devrez vous rendre.

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre notre communauté ! Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les poser.

Libre-échange et éducation

Les nouvelles voies de la marchandisation

Chronique 69 - **Comité école et société de la FNEEQ**

LE CANADA SE LANCE TÊTE BAISSÉE DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE. IL VIENT DE SIGNER DEUX MÉGA-TRAITÉS, L'UN AVEC L'UNION EUROPÉENNE ET L'AUTRE AVEC ONZE PAYS DE LA ZONE DU PACIFIQUE – LE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE. IL NÉGOCIE AUSSI EN SECRET AVEC CINQUANTE PAYS UN NOUVEL ACCORD QUI PORTE UNIQUEMENT SUR LE COMMERCE DES SERVICES, ET QUI TOUCHE DONC, SANS DÉTOUR, L'ÉDUCATION. MAIS QU'EN EST-IL JUSTEMENT, DE L'ÉDUCATION, DANS CES ACCORDS VOLUMINEUX DONT ON PARLE PEU?

Ces accords appartiennent à une nouvelle génération : ils touchent davantage de secteurs, sont négociés dans un secret toujours plus grand et visent une libéralisation toujours plus large de l'économie, soumise aux intérêts des très grandes entreprises. Ils se conçoivent selon un processus très peu démocratique, alors que seuls les grands lobbys sont consultés pendant les négociations et que leur ratification, dans un contexte de gouvernement majoritaire, peut se faire par un processus qui évacue tout véritable débat social.

Les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont toujours prétendu qu'ils protégeaient l'éducation publique (mais pas l'éducation privée). L'école publique profiterait d'une exclusion reconduite dans les différents accords. Mais cette exclusion semble un bien fragile rempart contre la marchandisation. En effet, ce qui relève du pouvoir gouvernemental se définit comme « tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs prestataires de services ». Cependant, puisqu'il existe un important secteur privé en éducation en concurrence avec le secteur public, et que la nature de ce qui est public et privé n'est pas toujours facile à déterminer, on constate alors que l'exclusion souhaitée par le Canada est en réalité très faible. Les cours universitaires sont, par exemple, fournis sur une base commerciale, à cause des droits de scolarité. Alors, si le Québec souhaitait empêcher, par exemple, une chaîne d'universités privées de s'établir sur son territoire, il pourrait en subir les conséquences. Les accords de libre-échange négociés par le Canada comprennent un organe de règlement des différends qui permet à une entreprise de poursuivre un gouvernement si elle estime que ce dernier la prive de profits. Cette chaîne d'universités privées pourrait donc recourir à un lobbyiste afin de menacer le gouvernement d'une poursuite, puis se plaindre au tribunal d'arbitrage privé prévu dans les accords, si elle n'obtient pas satisfaction.

Des conséquences multiples sur l'éducation

Les accords dont il est question ici ont été négociés selon le principe de la liste négative. Dans les faits, cela veut dire que tout ce qui n'a pas été retiré nommément de l'accord est inclus, de même que les nouveaux secteurs qui apparaîtront après la conclusion de l'accord. Les oublis peuvent donc avoir d'importantes conséquences. Et comme l'éducation est en constante évolution et que se développent inévitablement de nouveaux services, on peut se demander comment ces derniers pourront rester sous le contrôle gouvernemental.

Si les accords de libre-échange visent davantage de libéralisation, ils peuvent aussi imposer de nouvelles contraintes, si cela avantage les grandes entreprises. Ainsi, le droit de propriété intellectuelle est systématiquement renforcé, ce qui rend les contenus culturels et scientifiques moins disponibles. Par exemple, dans le Partenariat transpacifique (PTP), une œuvre doit attendre 70 ans après la mort d'un auteur, plutôt que 50 ans actuellement, avant d'entrer dans le domaine public, ce qui crée à la fois des coûts élevés et des problèmes d'accessibilité.

L'accord entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG) a quant à lui largement ouvert les marchés publics des provinces et des municipalités aux entreprises européennes. Si une commission scolaire ou une université lance un appel d'offres, elle devra alors l'ouvrir à la concurrence internationale et choisir l'entreprise

qui offre le meilleur prix (c'est-à-dire le « plus bas soumissionnaire »). Pour contrer toute forme de « discrimination », les gouvernements ne peuvent pas accorder une préférence aux fournisseurs locaux. Sans doute faudra-t-il s'attendre à avoir plus d'entreprises européennes dans nos établissements d'enseignement, sachant à quel point elles sont efficaces pour bien répondre aux exigences des appels d'offres.

Les accords commerciaux négociés par le Canada sont conçus, en outre, pour aller dans une seule direction, celle de la libéralisation de l'économie. Ainsi, ce qu'on nomme l'« effet cliquet » rend presque impossible – ou exagérément coûteuse par l'imposition d'amendes – toute reprise publique d'un service privatisé. Il devient aussi très difficile de créer de nouveaux services publics.

Par conséquent, l'éducation sera grandement affectée par les accords commerciaux signés par le Canada. L'éducation a été négociée par des fonctionnaires du gouvernement fédéral, même si elle relève de la juridiction des provinces. Le Québec a pu participer aux négociations de l'AÉCG, mais sans véritable droit de parole. Pour ce qui est du PTP et de l'Accord sur le commerce des services (ACS), il semble que la participation du Québec ait été encore plus limitée. Quant au milieu de l'éducation dans son ensemble, il a été exclu d'emblée des négociations. Sous le prétexte de décisions commerciales qui seraient hypothétiquement bonnes pour l'ensemble du pays, une poignée de négociateurs technocrates, agissant derrière des portes closes, décident du sort de secteurs qu'ils connaissent somme toute très mal, tels que l'éducation.

Une résistance nécessaire

Il serait donc nécessaire que le milieu de l'éducation, et le mouvement syndical de façon plus générale, se mobilisent davantage contre les accords de libre-échange. Si deux importants accords sont signés (l'AÉCG et le PTP), ils n'ont pas encore été ratifiés. Quant à l'ACS, il est en cours de négociations. Il est encore possible de bloquer ces ententes !

Jusqu'à maintenant, l'attention médiatique a surtout porté sur l'agriculture et plus spécifiquement, sur la gestion de l'offre. Mais les conséquences du libre-échange sont beaucoup plus globales et demandent une résistance mieux organisée et généralisée. En Europe, les réactions contre un accord entre les États-Unis et l'Union européenne ont été tellement vives qu'elles ont réussi à paralyser pour le moment les négociations. Une pétition contre cet accord a rassemblé plus de 3 millions de signatures. À Berlin, en octobre dernier, 250 000 personnes ont manifesté contre le libre-échange, selon les organisateurs de l'évènement.

Il faut donc souhaiter qu'au Québec, on abandonne notre fatalisme et notre indifférence devant les accords de libre-échange. Les enjeux qu'ils soulèvent, non seulement en éducation mais également sur le plan de la démocratie et des conditions de vie de l'ensemble de la population, sont trop importants pour qu'on les laisse aux grandes entreprises et à leurs lobbyistes.